

Entretien de licenciement

Par **Joséphineber**, le 14/10/2020 à 17:21

J'ai eu un entretien de pré licenciement, est-ce que mon employeur peut ne pas me licencier

Par **P.M.**, le 14/10/2020 à 18:04

Bonjour tout d'abord.

L'entretien préalable au licenciement sert à recueillir vos explications et bien sûr à la suite l'employeur peut décider d'une autre sanction ou ne pas en prononcer du tout...

Par **Joséphineber**, le 14/10/2020 à 20:35

Merci pour votre réponse.

En fait j'ai été déclaré inapte à mon poste de travail et pas de reclassement possible... Mon employeur m'a dit qu'il avait pour projet de me licencier mais qu'il avait 2 jours pour réfléchir...

Par **P.M.**, le 14/10/2020 à 21:08

Il est mieux de fournir les précisions sur le cadre de l'entretien préalable et donc dans ce cas d'inaptitude, l'employeur ne peut que prononcer le licenciement mais la Loi l'oblige à ne le faire qu'au moins deux jours ouvrables après le dit entretien préalable...

J'ajoute que si le licenciement est prononcé plus d'un mois après la décision d'inaptitude, il doit reprendre le versement du salaire après ce délai jusqu'au licenciement...

Par **Joséphineber**, le 14/10/2020 à 23:49

Merci